

# SYNDICAT MIXTE DU BASSIN DE LA CISSE ET DE SES AFFLUENTS

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU SYNDICAT MIXTE DU BASSIN DE LA CISSE ET DE SES AFFLUENTS



**Date de convocation :**  
Le 22/11/2022

**Nombre de délégués :**

En service : 34  
Présents : 18  
Votants : 19

N°02CS30112022

**Objet : Cotisations 2023**

**Avis : favorable à l'unanimité**

Transmission en Préfecture le :

08/12/2022

Publication / notification le :

09/12/2022

L'an deux mille vingt deux  
Le mercredi trente novembre à dix-huit heures trente,  
Le Conseil Syndical s'est réuni à Mollneuf, sous la présidence de M. Jean-Louis SLOVAK (Pouvoir de M. LI WOUNG KI)

Etaient présentes : Mesdames Marie-Claire GRUGIER-CREQUINE, Sophie LEBERRE.  
Messieurs Denis BILLAULT, Daniel CHEVALIER, Didier MOELO, Jean-Marc LABBE, Henry BURNHAM, François BORDE, François OURY, Lionel RANVAL, Marc GAULANDEAU, Gérard SERER, Bertrand LANOISELEE, Daniel BORDIER, Jean-Michel LENA, Pascal CONZETT, Marc BOUVET

Participaient également à la réunion sans prendre part au vote : Mesdames Héroïse GORNARD, Christelle TOUZET et Monsieur Valentin BAHE.

Etaient excusé(s) : Madame, Axelle TREHIN, Messieurs Benjamin CACHEUX, Philippe DARIDAN, Christian ROCHE, M. Alben LI WOUNG KI (pouvoir à M. SLOVAK)

Est nommé secrétaire de séance Monsieur Gérard SERER

### Cotisations 2023

La Commission Finance et le Bureau proposent une augmentation de 6 % de la cotisation globale pour 2023. Cette augmentation est en lien avec :

- L'inflation en cours depuis la crise sanitaire qui implique une augmentation des coûts de fonctionnement.
- Le besoin de rembourser l'emprunt de 55 000 € restants, avant 2024, tout en maintenant une CAF nette positive et en constituant un fonds de roulement acceptable pour que la structure puisse fonctionner normalement. Pour rappel :
  - La CAF nette prévisionnelle sur l'exercice 2022 est de moins de 1 500 € avec un remboursement de moins 25 % de la somme totale empruntée.
  - Sur les exercices 2023 et 2024, le syndicat devra rembourser les 55 000 € restants, soit au minimum 27 500,00 € / an (soit, par an, près de 39 % de la somme totale empruntée).
- Le besoin de reconstituer un fonds de roulement qui doit permettre de payer les charges courantes, les actions liées au CT et d'assumer le décalage entre les dépenses et la perception des subventions (pour rappel, sur le CT n°2, le fonds de roulement du syndicat a diminué).

# SYNDICAT MIXTE DU BASSIN DE LA CISSE ET DE SES AFFLUENTS

	Année 2022	Année 2023 + 6%	
		Diff 22/23	Somme
Somme attendue	153 018,03 €	9 161,97 €	162 200,00 €
Beauce Val de Loire	16 710,49 €	1 086,39 €	17 796,88 €
Agglopolys	82 415,23 €	4 669,67 €	87 084,90 €
Castellenaudais	1 633,17 €	125,01 €	1 758,18 €
Val d'Amboise	37 087,77 €	2 291,35 €	39 379,12 €
Touraine Est Vallée	15 171,37 €	1 009,55 €	16 180,92 €

Le conseil syndical à l'unanimité :

- ✓ Valide la proposition de revalorisation globale des cotisations à hauteur de + 6%

